

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3214

présenté par

M. Fugit, Mme Le Feur, M. Marion, M. Travert, Mme Vidal, M. Cormier-Bouligeon,
Mme Ronceret et M. Jacques

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	7 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	7 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter l'enveloppe de 13 à 20 millions d'euros du budget d'Accompagnement de l'Installation Transmission à l'Agriculture (AITA), dans le but d'accompagner notamment le déploiement du futur guichet France Service Agriculture (FSA).

Depuis 2000, la population agricole est sujette à un manque criant de renouvellement. En 2000, la France comptait 760 000 exploitants agricoles, aujourd'hui ils sont moins de 496 000. Non seulement les exploitants agricoles sont de moins en moins nombreux, mais ils sont aussi plus âgés : 43 % des exploitants agricoles devraient partir à la retraite d'ici 2035. Dès lors, se pose la question de la reprise de ces exploitations et en toile de fond le défi majeur notre souveraineté alimentaire.

Afin de pouvoir garantir la continuité des reprises des exploitation il convient d'augmenter l'enveloppe de 13 à 20 millions d'euros du budget d'Accompagnement de l'Installation Transmission à l'Agriculture (AITA), dans le but d'accompagner notamment le déploiement du futur guichet France Service Agriculture (FSA). En attendant la mise en place globale du guichet, et son financement total dans le prochain budget, les fonds supplémentaires doivent être accordés. Ils permettraient de financer l'expérimentation de FSA dans 20 départements sur le volet « émergence et transmission » dont l'Appel à Manifestation d'Intérêt est en cours de déploiement. Ces fonds pourront aussi servir à financer les dispositifs de transmission existants actuellement en régions et qui sont sous-dotés.

Le projet de loi de finances pour 2026 offre ainsi l'opportunité d'avancer sans attendre sur le cadrage du financement du futur parcours. A fortiori, ce texte permet également au Gouvernement de respecter un engagement dont la concrétisation se fait attendre dans le monde agricole.

Ainsi cet amendement procède aux mouvements de crédits suivants :

- Il abonde de 7 millions en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 23 « Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles » du programme 149 Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt afin de compléter les financements du fonds AITA.
- Il minore de 7 millions en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 04 « Moyens communs » du Programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».